

## CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 avril 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Thérèse PARIS, Patrick ECOLIVET, Laurent CARRÉ, Stéphanie CAUVIN, Martine DUPONT, Lionel LERÉVÉREND, Joël LIAIS, Martine PAGNY, Patrice SACHE, Brigitte SANSON, Sébastien VRAC

Excusés : René DIGARD (pouvoir à Christophe LELIÈVRE),

Secrétaire de séance : Joël LIAIS

### **1. Approbation du compte-rendu du 20 mars 2019**

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du compte de gestion 2018**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil doit procéder à l'adoption du compte de gestion.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisé par la trésorière et le compte de gestion établi par celle-ci est conforme au compte administratif de la commune.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2018 dont les comptes sont conformes à ceux du compte administratif du budget pour le même exercice.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce compte de gestion budget communal 2018 à l'unanimité.

### **3. Approbation du compte administratif budget communal 2018**

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif budget communal 2018 dressé par Monsieur Le Maire après s'être fait présenter le budget 2018 constate les réalisations suivantes :

#### Section de fonctionnement

Dépenses budget principal	351 351,68 €
Recettes budget principal	<u>386 019,79 €</u>

**Résultat de fonctionnement = 34 668,11 €**

**Excédent reporté budget principal (N-1) 376 181,95 €**

**Résultat à affecter = 410 850,06 €**

#### Section d'investissement

Dépenses	97 732,73 €
Recettes	<u>151 698,92 €</u>

<b><u>Résultat d'investissement</u></b> =	<b>53 966,19 €</b>
<b>Résultat antérieur</b>	<b>1 108,59 €</b>
<b>Solde d'investissement</b> =	<b>55 074,78 €</b>
<b><u>Reste à réaliser</u></b>	
Dépenses	283 903,96 €
Recettes	<u>78 878,00 €</u>
<b>Solde du reste à réaliser</b> =	<b>- 205 025,96 €</b>
<b>Besoin de financement</b> =	<b>- 149 951,18 €</b>

Après délibération, le conseil municipal en l'absence du Maire, approuve ce compte administratif budget communal 2018 à l'unanimité.

#### **4. Affectation du résultat budget communal 2019**

Le résultat à affecter étant de 410 850,06 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de le reporter de la façon suivante au budget 2018 :

Résultat reporté au budget investissement (Article 1068)	149 951,18 €
Résultat reporté au budget fonctionnement (Ligne 002)	260 898,88 €

#### **5. Vote des taux d'imposition 2019**

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2019.

##### Taux proposés :

- Taxe d'habitation : 10,04 %
- Foncier bâti : 17,66 %
- Foncier non bâti : 29,01 %

Le montant du produit attendu serait de : **132 999,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

Les nouveaux taux s'établissent ainsi :

<b>TAXES DIRECTES</b>	<b>TAUX en %</b>	<b>PRODUIT ATTENDU</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	10,04	58 172,00 €
<b>Foncier bâti</b>	17,66	59 249,00 €
<b>Foncier non bâti</b>	29,01	15 578,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>132 999,00 €</b>

## 6. Vote du budget primitif communal 2019

Il est présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2019 qui se décompose ainsi :

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

011 Charges à caractère général	123 200,00 €
012 Charges de personnel	209 400,00 €
014 Atténuation de produits	2 100,00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,00 €
023 Virement section investissement	203 352,88 €
065 Autres charges de gestion courante	72 220,00 €
066 Charges financières	2 541,00 €
067 Charges exceptionnelles	2 200,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	6 900,00 €

**Total des Dépenses de Fonctionnement = 631 913,88 €**

#### Recettes

002 Résultat de fonctionnement reporté	260 898,88 €
013 Atténuation de charges	20 000,00 €
070 Produits des services	13 100,00 €
073 Impôts et taxes	214 985,00 €
074 Dotations et participations	90 930,00 €
075 Autres produits gestion courante	32 000,00 €

**Total des Recettes de fonctionnement = 631 913,88 €**

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

16 Remboursement d'emprunts	17 105,75 €
204 Subventions d'équipement versées	25 832,84 €
21 Immobilisations corporelles	125 498,42 €
23 Immobilisations en cours	388 896,83 €
020 Dépenses imprévues Investissement	15 000,00 €

**Total des Dépenses d'investissement = 572 333,84 €**

#### Recettes

001 Solde d'exécution d'investiss. reporté	55 074,78 €
021 Vrt de la section de fonctionnement	203 352,88 €
040 Opérations d'ordre entre section	6 900,00 €
10 Dotations Fonds divers-réserves	178 951,18 €
13 Subventions d'investissement	127 505,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	550,00 €

**Total des Recettes d'investissement = 572 333,84 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce budget.

#### **7. Ecole travaux dortoir**

Monsieur Lelièvre présente au conseil des devis pour effectuer des travaux d'agrandissement dans le dortoir. Trois groupements d'entreprises ont répondu à la demande.

Après examen des devis, le conseil décide que la dépose de la cloison sera effectuée par les employés communaux.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir la proposition des entreprises Revel (menuiserie) et Fossey (électricité) pour effectuer les travaux durant les vacances d'été et autorise monsieur le Maire à signer les devis et à mandater les sommes correspondantes :

- Entreprise Revel : travaux de menuiserie : 4 690, 77 € HT soit 5 628,93 € TTC
- Entreprise Fossey : travaux d'électricité : 1 636,00 € HT soit 1 963,20 € TTC

#### **8. Questions diverses**

- Tribunal administratif : Monsieur le Maire rapporte aux conseillers la décision du tribunal suite à la plainte d'Orange. Le refus par la commune d'implantation d'un pylône est annulé. Elle devra verser la somme de 1 000,00 euros à la société Orange.
- Café des Roches : le dossier suit son cours et une ouverture devrait avoir lieu courant mai.
- Chasse aux œufs : elle aura lieu dans le parc de la mairie de Sideville le 27 avril 2019

**La séance est levée à 17h00**